

## Prix de la France moche 2022 : 4 villes « récompensées »

Publié le 22 novembre 2022 à 12:20 Mis à jour le 22 novembre 2022 à 12:21 Par Rita Santourian



*Chaussée Royale, à Saint-Paul (la Réunion) a obtenu le prix de l'agression du paysage "en Réunion"*

Tous les ans, l'association Paysages de France remet l'indésirable prix de la France moche 2022 à plusieurs communes. Voici les quatre lauréates de cette année.

On connaissait le label des **Plus beaux Villages de France** qui fait la fierté de ses maires, mais saviez-vous qu'il existe un prix qui, au contraire, distingue les paysages les plus moches de France ?

Décerné par l'association Paysages de France, il se base sur les photos envoyées par ses adhérents. « Comme chaque année, nous avons simplement proposé à nos adhérents de photographier un lieu qu'ils trouvaient « moche » dans leur environnement. Ce qu'ils n'ont pas manqué de faire. Les photos ont été triées, regardées, analysées et, ça y est, les choix ont été faits » indique l'association dans son **communiqué** précisant qu'il « ne s'agit pas d'un **classement des villes** les plus moches, mais de quatre endroits de France, dans quatre communes de France, qui, pour nous, représentent un peu de la France moche ».

Les prix décernés sont les suivants (voir les photos ci-dessus) :

- Le prix de la « campagne » publicitaire à l'avenue des Loisirs à **Moussac** (dans le Gard)
- Le prix de la mise en lumière du paysage à **Villard-de-Lans** (Isère), pour son panneau d'information municipale
- Le prix de la (triste) banalité à la zone commerciale **d'Aubière** (Puy-de-Dôme)
- Le prix de l'agression du paysage « en Réunion » à Chaussée Royale, **Saint-Paul (la Réunion)**

## Un prix pour faire réagir les collectivités

Bien que ce concept soit subjectif et le prix peu glorieux pour les mairies récompensées, l'association explique que sa démarche vise avant tout à faire réagir les collectivités au sujet de ces paysages souvent enlaidis par la publicité.

**« Il ne s'agit pourtant en aucun cas pour notre association de stigmatiser telle ou telle commune, mais bien de mettre en évidence des atteintes à des paysages urbains »** écrit-elle ainsi, ajoutant que « dans la plupart des cas, il est possible de remédier simplement à ce qui dénature ces paysages du quotidien : en instaurant ou modifiant un règlement local de publicité, en demandant aux préfets d'intervenir pour des publicités en infraction, ou en choisissant simplement de ne pas céder à la « modernité » d'un panneau numérique !« .

## Furieux, un maire demande 3,5 millions de dommages et intérêts pour « préjudice à l'image »

Preuve que l'initiative fait réagir, à Dambach-la-Ville (Bas-Rhin), ville distinguée par le prix l'an dernier, « à la suite de l'intervention de Paysages de France auprès de la préfecture, le panneau installé tout près d'un monument historique a été retiré » annonce l'association.

En revanche, la distinction ne fait pas réagir tout le monde de la même manière, à Montalieu-Vercieu (Isère), également « récompensée » l'an passé, si les panneaux publicitaires illégaux situés à l'entrée de la ville ont été retirés sur demande l'association, « le maire de Montalieu-Vercieu lui demande des dommages et intérêts à hauteur de 3,5 millions d'euros pour préjudice à l'image de sa commune« .